



Economie : les PME de défense, la crise du Covid-19 et après

Malgré les conséquences de la crise du Covid-19, les petites et moyennes entreprises (PME) de défense disposent d'une trésorerie suffisante jusqu'à l'automne. Ensuite, elles devront obtenir des commandes de l'Etat pour survivre.

C'est ce qui ressort d'une visioconférence-débat organisée, le 20 mai 2020 à Paris, par la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et animée par Hélène Masson, maître de recherche. Y sont intervenus : Jean Belin, maître de conférence à l'Université de Bordeaux ; Thierry Gaïffe, président du Groupe Elna, spécialisé dans les systèmes audio et technologies électro-acoustiques pour la défense, la sécurité, le transport, l'aéronautique et l'industrie ; Pascal Lagarde, directeur exécutif de BPI France (Banque publique d'investissement pour les entreprises).

Précarité contenue. Une PME réalise un chiffre d'affaires (CA) annuel inférieur à 30 Md€ avec 200-250 personnes, rappelle Jean Belin. Celles liées à la défense se caractérisent par un personnel hautement qualifié et une intense activité en

recherche et développement (R&D), bien essentiellement immatériel, facteur de performance à l'export et créateur de richesse, mais qui coûte très cher. Or, les délais de paiement de l'Etat sont très longs et les financements externes plus difficiles à obtenir, en raison de leur faible rentabilité et des risques. La crise due au Covid-19, la plus importante depuis 1945, s'est répercutée sur leur activité et leurs recettes. A partir du 17 mars, indique Thierry Gaïffe les effectifs des PME de défense se sont répartis en un tiers actif sur place, un tiers en télétravail et un tiers absent (chômage partiel, contamination Covid-19 ou garde d'enfants). Depuis le 11 mai, la proportion est passée à un quart d'absents et trois quarts en activité, dont 50 % en télétravail. L'export (moitié du CA) et les achats de fournitures aux pays asiatiques, du Maghreb et d'Europe de l'Est ont subi la fermeture des frontières. Outre les mesures étatiques (chômage partiel, report des échéances et assurance-crédit), quelque 1.500 PME bénéficient de l'assistance de la Direction générale de l'armement, avec l'ouverture d'une ligne directe par téléphone et courriel. De plus, l'Agence de l'innovation de défense (AID) finance 40 projets sur le Covid-19. Suite à l'arrêt de l'économie pendant deux mois, l'Etat a apporté une garantie de prêts bancaires de 300 Mds€, indique Pascal Lagarde. Connecté aux banques, BPI en valide les frais techniques et a mis en place des plateformes régionales pour l'obtention de prêts de petits montants.

Attractivité à relancer. Environ 95 % des PME de défense travaillent avec 7 grands maîtres d'œuvre, indique Thierry Gaïffe. Le plan de relance de la DGA vise à préserver la base industrielle et de technologique de défense. L'ensemble de la gestion de la chaîne logistique devra être renouvelée. Les méthodes de travail se trouvent modifiées par la crise du Covid-19. Par ailleurs, estime Pascal Lagarde, le plan de relance devra porter sur le financement à long terme et le soutien méthodologique pour s'adapter au changement climatique. Faute de création de très petites entreprises, l'industrie et la R&D devront élever leurs niveaux de numérisation. L'AID s'intéresse à toutes les entreprises présentant un intérêt pour les armées, notamment la cybersécurité. L'investissement en R&D doit être maintenu, souligne Jean Belin, car la réactivation d'un projet suspendu prend des années. Il faut aussi des « fonds d'aux », car les PME de défense développent des technologies civiles (espace et intelligence artificielle) avec des retombées pour les armées.

Loïc Salmon

[Défense : les industriels pendant la crise du Covid-19](#)

DGA : valoriser l'audace et l'innovation de terrain

Défense : l'AID, interlocutrice des porteurs d'innovation